



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-01-12-3-BV

**Implantation, organisation et composition du bureau de vote
relatif à l'élection du (de la) représentant(e) du collège BIATSS
au Conseil de l'IUT 16
de l'Université de Poitiers**

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-07-2021-03 portant approbation des statuts de l'IUT 16
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 11 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble du scrutin liés à la désignation du représentant du Conseil de l'IUT 16 ainsi que du dépouillement à l'échéance du scrutin.

Article 2. Implantation du bureau de vote

Adresse :
IUT 16
4 avenue de Varsovie
16 000 ANGOULEME
Salle de réunion Harold LeDoux

Article 3. Composition du bureau de vote

Présidente : Isabelle DUVAL
Assesseure : Maud BOUSSUGE
Assesseure : Audrey GHESQUIERE

Président suppléant : Jean Marie PAILLOT
Assesseure suppléante : Patricia MIGNONI
Assesseure suppléante : Marine DENEPOUX

Article 4. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de 08h30 à 16h30 le 24 janvier 2023.

Article 5. Publicité et exécution

Le Directeur de l'IUT 16 ainsi que sa Responsable administrative sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(ric)e(s) par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



A Poitiers, le 12 janvier 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL